

Fiche sanitaire

Cette fiche permet de recueillir les informations médicales obligatoires pour l'admission d'un mineur relevant des articles L.227-4 et R.227-1 du code de l'action sociale et des familles (article R.227-7 du CASF et arrêté du 20/02/2003).

L'enfant

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance : _____ Sexe : Féminin Masculin

Vaccinations obligatoires

	Date de vaccination ou du dernier rappel	Contre-indication (Attestation du médecin)
Diphtérie		<input type="checkbox"/>
Poliomyélite		<input type="checkbox"/>
Tétanos		

Renseignements médicaux concernant l'enfant

Indiquez ici les antécédents médicaux ou chirurgicaux (maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations chirurgicales). Au regard de ces antécédents, précisez les précautions à prendre et les contre-indications à la pratique de certaines activités physiques ou sportives.

L'enfant suit-il un traitement : Oui Non

Si oui, lequel ? _____

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant sans être accompagné de l'ordonnance datée et signée du médecin. Ils seront présentés dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation ainsi que le nom et prénom de l'enfant inscrit sur l'emballage (uniquement pour les PAI)

L'enfant fait-il l'objet d'un P.A. I. ? Oui Non
(si oui, le communiquer au directeur de l'accueil)

Autorisation spécifique

Je soussigné(e), _____, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour, le cas échéant, à prendre toutes les mesures que nécessiteraient l'état de l'enfant (traitement médicaux, hospitalisations Interventions chirurgicales).

Fait à _____, le _____
Signature

Partie réservée a l'organisateur _____



DOSSIER d'INSCRIPTION

Nom du jeune : _____

Age du jeune : _____



Service enfance jeunesse de Sanilhac
05 53 08 03 14 / 06 15 61 76 10
centredeloisirs@sanilhac-perigord.fr

Inscription

Présence

Priorité d'accueil dans les structures de Sanilhac

- 1 – Les jeunes domiciliés à Sanilhac
- 2 – Les jeunes ayant de la famille proche domiciliée sur la commune
- 3 – Les jeunes extérieurs à la commune

Pour les jeunes hors commune, n'étant pas prioritaires, une liste d'attente sera établie. Leur inscription sera prise en compte en fonction des places disponibles.

Renseignements concernant le jeune :

Nom : _____

Prénom : _____

Age : _____

Nom du responsable : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

N° Allocataire CAF/MSA _____



Inscriptions :

Je souhaite inscrire mon enfant à l'Espace Ados de Sanilhac aux dates de vacances suivantes (choisissez votre accueil et entourez les dates de présence).

Précisez l'accueil souhaité :

- ALSH LE SANILHOU**
(matin) pour les 6ème et 5ème
- ALSH 100 % ENFANTS**
(matin) pour les 6ème et 5ème

ESPACE ADOS Joël Jeannot (13h30)

Mois de Juillet 2024						Mois d'Août 2024					
	L	M	M	J	V		L	M	M	J	V
S28	Espace Ados fermé					S31				1	2
S29	15	16	17	18	19	S32	5	6	7	8	9
S30	22	23	24	25	26	S33	12	13	14		
S31	29	30	31			S34	19	20	21	22	23
						S35	26	27	28	29	30

Tarifs au 1^{er} Septembre 2021

(sous réserve d'une nouvelle délibération du conseil municipal)

Les tarifs sont affichés sur les lieux d'accueils et sur le site internet de la commune : www.sanilhac-perigord.fr.

Particularités

Les préadolescents (6ème et 5ème) pourront être accueillis le matin sur l'un des deux accueils avant de rejoindre l'espace Ados. Ils pourront donc prendre leurs repas au Sanilhou. La facturation de ce service sera basée sur le tarif journalier des ALSH. Certaines sorties à la journée seront organisées : nous vous en informerons et vous remercions de déposer votre enfant directement à l'ALSH.

L'espace Ados n'ouvrira pas ses portes les 15 et 16 août. De plus, il sera également fermé du 08 au 12 juillet du fait de l'organisation d'un séjour à Pontgibaud centre des volcans sur ces 5 jours.

Un minimum de 4 jeunes est nécessaire pour l'ouverture de cet espace. Dans le cas contraire, les pré-adolescents (6ème et 5ème) seront accueillis à l'ALSH.

Absence

En cas d'absence de l'enfant non prévue lors de son inscription et à défaut de le signaler au préalable 3 jours ouvrés, sans certificat médical, la journée de l'enfant ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un report et sera considérée comme due.

Toute annulation devra être signalée par écrit dans le délai imparti sur papier libre ou bien par mail à l'adresse suivante :

centredeloisirs@sanilhac-perigord.fr

Retour des dossiers :

Les dossiers d'inscription sont à retourner avant **le mercredi 19 juin**. Toute demande arrivant au-delà de cette date fera l'objet d'une étude en fonction des places disponibles.

Attention : un dossier par jeune.

Je soussigné(e) M. Mme _____

Atteste avoir pris connaissances des modalités d'inscription mises en place dans le cadre des Accueils de loisirs de Sanilhac

Autorise les ALSH de Sanilhac à utiliser des photos et des vidéos de mon enfant prises au cours des activités dans le cadre de la communication communale (publications, site Internet, page Facebook de la municipalité, ...)

Fait à _____ Le _____

Signature :

En complétant ces informations, je consens au traitement informatique de ces données aux seules fins de la bonne exécution du service, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document joint au règlement intérieur ou bien sur le site internet municipal